

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2026-31

Chapitre 1.4 Autre type de contrat

Objet : Convention de partenariat avec la Commune d'Ubaye – Serre-Ponçon

L'an deux mille vingt-six, le 19 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie (Club house) à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 juin 2026

Date de convocation : 27 mai
2026

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24
(32 voix)

En exercice : 24
(32 voix)

Membres présents : 19
(25 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 25
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Sarah
ZUMTANGWALD

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Serge COMBE, Marc AUDIER, Kévin THIRION, Victor BERENGUEL, Daniel BEY, Alain BONHOMME, Georges GAMBAUDO, Jean-Pierre GANDOIS, Christine MAXIMIN, Jean-Luc VERRIER, Julien PICHON (représenté par M. AUDIER), Bruno PARIS (représenté par V. BERENGUEL)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Alain BETTI

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Agnès PIGNATEL, Sarah ZUMTANGWALD, Sébastien GARNIER (représenté par S. ZUMTANGWALD), Frédéric REYNAUD (représenté par A. PIGNATEL)

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Carole CHAUVET, Ginette MOSTACHI, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT, Joël BONNAFOUX (représenté par C. CHAUVET)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe THIEBAULT (syndicat des pros)

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que la Commune d'Ubaye Serre-Ponçon et le S.M.A.DE.SE.P. se sont conjointement engagés à réaliser des travaux coordonnés de requalification de la base nautique de Saint-Vincent-les-Forts. Si la Commune a pu réorganiser le stationnement public et reconstruire les commerces du site, le syndicat mixte a entièrement réaménagé la berge afin de rendre plus lisibles et plus sécurisées les nombreuses activités s'y développant : de la plage publique à l'amont du lac au port de plaisance à l'aval, et de la berge jusqu'à la requalification du camping concédé sur le versant, ce site touristique a connu une amélioration structurelle très importante, afin d'améliorer les conditions d'accueil pour les habitants et ses visiteurs.

Ce réaménagement global impacte les conditions dans lesquelles le S.M.A.DE.SE.P. organise la gestion de ce site nautique : le local sanitaire public, mis à disposition par la Commune depuis 2016, a ainsi été détruit pour être intégré dans le bâtiment reconstruit des commerces ; le second local sanitaire semble aujourd'hui ne plus avoir d'utilité. Le bâtiment reconstruit par la Commune, vient pour partie de sa terrasse en débordement sur le domaine public hydroélectrique de Serre-Ponçon : afin de proposer la meilleure intégration paysagère possible, l'espace abrité en sous-face de cette terrasse a vocation à accueillir les deux prestataires d'activités jusqu'alors positionnés sur la rive devant le bâtiment. Enfin, les réseaux secs et humides desservant la berge, étaient jusqu'à présent mutualisés avec la Commune voire avec le camping concédé : les travaux réalisés ont permis de séparer ces réseaux afin d'autonomiser les gestions des différents acteurs, notamment au niveau de l'avitaillement des pontons et des raccordements du poste de secours reconstruit par le S.M.A.DE.SE.P.

Forts de ces constats, les partenaires conviennent de pouvoir prolonger la complémentarité de l'action d'investissement qu'ils ont respectivement consentie sur ce site par la gestion coordonnée de cet espace public.

A cet effet, le Président suggère de pouvoir formaliser par voie conventionnelle cette gestion coordonnée, en précisant à la fois les sujets sur lesquels une action commune est engagée et les moyens que les cosignataires mobilisent à cet effet.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et
de Développement de Serre-Ponçon

VU :

- La convention-cadre EDF/SMADSESEP du 23 février 2023 ;
- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,

CONSIDERANT :

- L'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juin 2026 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **DECIDE** de formaliser en conséquence un partenariat avec la mairie d'Ubaye – Serre-Ponçon par la convention jointe à la présente délibération ;
- **DECIDE** de résilier de toute convention antérieure portant sur ce même objet ;
- **DECIDE** de fixer les redevances de mise à disposition des espaces aménagés et visés par convention d'occupation temporaire comme suivant :
 - o Espace n°1 (74 m²) : 150 €TTC/an révisibles selon inflation
 - o Espace n°2 (20 m²) : 50 €TTC/an révisibles selon inflation
- **INVITE** le Président à formaliser ces conventions avec les seuls bénéficiaires de conventions d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique implantés sur berge faisant face à ces locaux ;
- **PRECISE** que ces conventions seront calées sur la même durée que celle portée dans les conventions d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique consenties à ces bénéficiaires ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à signer et à mettre en œuvre ladite convention.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

